

Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Besançon a été bénéficiaire en 1994 de la Dotation de Solidarité Urbaine. La somme perçue à ce titre en 1994 s'est élevée à 6 748 139 F.

L'article 8 de la loi n° 91.429 du 13 mai 1991 prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de l'exercice précédent, présente au Conseil Municipal, avant la fin du second trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé et les conditions de leur financement.

Les actions entreprises par la Ville au cours de l'année 1994 au titre de la politique de développement social urbain ont été les suivantes :

1 - Opérations d'investissement pour 11 305 618 F dont 8 935 718 F pour la part Ville

A - Développement Social et Urbain du Quartier des Clairs-Soleils

	Montant payé en 1994	Part Ville
Abords des tours rue Mirabeau, fournitures et pose de jeux et d'escaliers	75 000 F	75 000 F

B - Développement Social et Urbain du Quartier de Planoise

	Montant payé en 1994	Part Ville
Ile de France :		
. aménagement de l'entrée de l'école et de la cour	42 000 F	42 000 F
. fourniture et pose de deux panneaux de basket rue de Cologne	19 932 F	19 932 F
. gymnase Diderot	80 000 F	80 000 F
. protection grillage talus face à Micropolis	21 336 F	21 336 F
. enquête auprès des habitants de Planoise pour l'aménagement du parc urbain, par l'APIEU	53 370 F	53 370 F

C - Développement Social et Urbain de Cité Amitié

	Montant payé en 1994	Part Ville
- installation poteaux de basket, protection, aire de jeux, liaison piéton dans le talus	89 000 F	89 000 F
- étude architecturale Tours Amitié	36 000 F	18 000 F

D - Développement Social et Urbain des Orchamps/Palente

	Montant payé en 1994	Part Ville
- aménagement de jeux aux Campenottes et aux Aubépines	135 000 F	135 000 F
- LOPOFA aménagement extérieurs OPM HLM	2 000 000 F	2 000 000 F
- 5 à 12, rue Berlioz extérieurs SAFC	800 000 F	800 000 F

E - Équipements de proximité

	Montant payé en 1994	Part Ville
Quartier Orchamps/Palente : . aménagement d'une ludothèque	900 500 F	228 000 F
. aménagement d'une galerie associative	545 000 F	100 000 F
Quartier Clairs-Soleils : . régie de quartier	529 023 F	122 500 F
Quartier Planoise : . régie de quartier	477 077 F	200 000 F

F - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et sociale

	Montant payé en 1994	Part Ville
MOUS ACEIF : . contrat de ville et d'agglomération	375 000 F	173 000 F
MOUS CAL sur les 6 quartiers conventionnés :		
. un chef de projets (3 quartiers)	474 400 F	300 000 F
. un chef de projet (3 autres quartiers)	474 400 F	300 000 F

G - Brulard

	Montant payé en 1994	Part Ville
- réhabilitation HLM	1 800 000 F	1 800 000 F
- espaces extérieurs	1 700 000 F	1 700 000 F
- expertise d'urbanisme Brulard/Rosemont - Saint-Ferjeux	63 000 F	63 000 F
- expertise «50 quartiers» cité Brulard	35 580 F	35 580 F

H - Quartier Montrapon – Fontaine-Écu

	Montant payé en 1994	Part Ville
Aménagement de la place basse Place de Coubertin	580 000 F	580 000 F

2 - Opérations de fonctionnement pour 10 723 835 F*A - Secteur Formation – Emploi des Jeunes*

- Fonctionnement de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes (500 000 F) du Fonds Mutualisé de Formation des CES (347 000 F) des Correspondants Emploi Formation de Quartier (120 000 F)	967 000 F
- Mise à disposition de locaux pour les créateurs d'entreprises dans les quartiers - Charges et travaux (253 297 F) Subvention au GIE Point + Entreprises (380 000 F)	633 297 F
- Subventions aux associations intervenant dans les domaines de l'insertion et de la formation des jeunes	283 000 F
. ACEREP pour l'APP	200 000 F
. FRATE	80 000 F
. Artisans et Commerçants de Montrapon	3 000 F

*B - Animation Socio-Culturelle – Animation de Quartier – Intégration***1) Animation socio-culturelle 511 019 F**

- Fonctionnement du Conseil Bisontin des Jeunes	51 019 F
- Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Centre du Loutelet (Poste Directeur FONJEP : 297 196 F Subvention fonctionnement : 102 804 F)	400 000 F
- Centre Information Jeunesse	60 000 F

2) Animation de quartier

- Fonctionnement des équipements de quartiers municipaux	3 526 282 F
Maisons Pour Tous y compris Opération Vacances	
* Dépenses générales	347 507 F
* Montrapon	883 753 F
* Grette	596 697 F
* Planoise	671 880 F
* Clairs-Soleils	488 288 F
* Amitié	256 655 F
* Acacias	281 502 F
- Subventions aux équipements associatifs d'animation de quartier	2 477 960 F

* MJC Palente Fonctionnement	767 180 F	
- Rencontre Photo	30 000 F	
- Fête du Livre	20 000 F	
- Opération Vacances	51 440 F	
* Maison de Quartier Saint-Ferjeux Fonctionnement	760 000 F	
Opération Vacances	74 320 F	
* Foyer des Jeunes Travailleurs (ASEP équipement : 61 200 F fonctionnement : 150 000 F FJT équipement : 400 000 F)	611 200 F	
* Diverses associations de quartier et projets d'animation de quartier	163 820 F	
3) Intégration des Populations Immigrées		295 000 F
- Fonds d'Aide à la Vie Associative FAVA	20 000 F	
- Subventions aux associations du secteur intégration (Palmeraie : 25 000 F ARETE : 250 000 F)	275 000 F	
C - Prévention de la Délinquance		2 030 277 F
- Insertion professionnelle des jeunes Chantiers d'insertion locaux SAFC (24 600 F), Forestage (17 617 F), Patrimoine (30 000 F)	72 217 F	
- Lutte contre la toxicomanie Subvention à Espoir Drogue	126 000 F	
- Subvention aux associations du secteur Prévention	212 060 F	
- Prévention spécialisée dans les quartiers	1 620 000 F	

La dépense totale affectée aux actions de développement social urbain s'élève donc pour l'année 1994 à 22 029 453 F pour laquelle la dotation perçue de l'État représente 30,6 % .

La Ville bénéficie à nouveau en 1995 de cette dotation de solidarité urbaine, soit 7 549 451 F qui permettra de poursuivre la politique engagée par la Ville en ce domaine depuis de nombreuses années.

M. LE MAIRE : La DSU est, je crois, une bonne invention pour nous puisqu'on en retire un certain nombre de choses et que cela permet d'avoir des actions diversifiées dans les quartiers avec des crédits spécifiques pour les uns et les autres.

M. JACQUEMIN : Je pense que la DSU est une bonne invention, Monsieur le Maire. Il me semble néanmoins qu'il y a une dispersion dans la nature d'affectation des crédits et je crois que vous trouveriez encore davantage que c'est une bonne invention si vous affectiez vraiment ces crédits aux destinations pour lesquelles a été instaurée la DSU.

Je souhaiterais que l'on resserre les utilisations de crédits. Pourquoi, par exemple, payer des grillages dans des talus en face de Micropolis, pourquoi payer des enquêtes, pourquoi affecter cela aux DSU, Monsieur FOUSSERET ? Il y a tout de même des dépenses qui m'apparaissent ne pas relever d'une mission sociale particulière. C'est là-dessus que je m'interroge, Monsieur le Maire. On peut s'interroger aussi sur des aménagements d'espaces verts qui peuvent revenir à la gestion de sociétés d'HLM.

Je crois que cette DSU est intéressante dans la mesure où elle ne perd pas sa finalisation sociale et je crois qu'on en a besoin dans les quartiers, d'ailleurs M. JEANNIARD le sait bien et moi je déplore un petit peu une dispersion dans la nature des opérations qui sont financées dans le cadre de la DSU.

M. LE MAIRE : Je pense au contraire que c'est dans la nature même de la DSU que de pouvoir répondre ici et là à toutes les demandes dans les quartiers de quelque nature que ce soit : installation d'aires de jeux, grillages quand il s'agit de sécurité, etc. C'est vrai que ce sont des dépenses qui pourraient être imputées au service des espaces verts, des sports, etc. qui sont plus structurés, alors que là on a effectivement des crédits qui permettent de développer tout cela un peu partout en fonction des demandes incessantes qu'on a dans les quartiers. Qu'en pense Raymond JEANNIARD ?

M. JEANNIARD : Je crois que dans le cadre de la politique de la Ville, du DSU, nous avons une philosophie et une ligne directrice qui est d'ailleurs énumérée dans le contrat de ville que nous avons signé l'année dernière avec l'État. Et puis en matière pratique d'intervention dans les quartiers, il y a de multiples interventions dans les quartiers très partielles effectivement mais qui sont issues de la demande des différentes associations et des différents acteurs de ce quartier-là qu'il nous semble nécessaire de réaliser à partir du moment où elles respectent la ligne directrice du contrat de ville.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on ne va pas passer la soirée là-dessus. Simplement je prends l'exemple de l'enquête auprès des habitants de Planoise pour l'aménagement du parc urbain qui est une opération extrêmement importante sur le plan financier ; je ne vois pas pourquoi on va distraire 53 000 F de la DSU pour ce projet-là. Parenthèses fermées, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut y faire attention.

La discussion est close.

Dont acte.